



Offlanges, le 13 juin 2019

Présents : Mme MM. Cédric BARBIER, Marc BARBIER, Claude COMTE, Gilbert JACQUOT, Sylvie LEROY, Jean MICHAUD, Jean-Claude THABARD, Thierry VINCENT.

Absents excusés : Mme MM. Ludivine GERARDIN, Jean-Michel GRAS, Alexandre LENOBLE.

Secrétaire de séance : M. Cédric BARBIER.

### **APPROBATION COMPTE RENDU DU 7 MAI 2019**

M. le maire informe les conseillers que la délibération concernant la convention avec le foyer rural pour la mise à disposition de l'employé communal n'a pas été rédigée en raison de son caractère illégal. Seuls les agents en contrat à durée indéterminée peuvent être mis à disposition.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **TRAVAUX DE VOIRIE 2019 CHOIX DE L'ENTREPRISE**

M. le maire présente les devis des entreprises et propose de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres qui propose à la majorité (deux voix pour et une contre) de retenir le devis de l'entreprise EIFFAGE avec la variante enduit bicouche porphyrique, le granulat étant en provenance des carrières de Moisse. Il précise que la tenue dans le temps des revêtements en granulat porphyrique est bien meilleure que celle des revêtements classiques en silico-calcaire

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de retenir la proposition de l'entreprise EIFFAGE (39570 COURLAOUX) avec la variante enduit bicouche porphyrique pour un montant de 16 467 € HT (19 760,40 € TTC).

### **TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE DES FÊTES CHOIX DE L'ENTREPRISE**

M. le maire présente les devis des entreprises aux conseillers et précise que l'entreprise MARTIN est la seule à proposer la dépose, repose et mise en peinture des radiateurs.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de retenir la proposition de l'entreprise Aurélien MARTIN (39290 THERVAY) pour un montant de 5157,27 € HT (5673 € TTC).

### **VERIFICATION INSTALLATIONS ELECTRIQUES CHOIX DE L'ENTREPRISE**

M. le maire informe les conseillers que les installations électriques de la commune doivent être vérifiées annuellement, exceptés les logements communaux.

Il présente les devis reçus et propose de retenir l'entreprise SOCOTEC.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise SOCOTEC (39000 LONS LE SAUNIER) pour un montant de 375 € HT (450 € TTC).

### **RENOUVELLEMENT BAIL DE CHASSE**

M. le maire informe les conseillers qu'à la suite des échanges qu'il a eu avec le président de l'ACCA d'Offlanges il propose de renouveler le bail de chasse en séparant ce qui concerne le droit de chasse sur les parcelles communales et la mise à disposition du local communal sur le terrain de sport.

Il précise que la surface des parcelles communales est de 244,0520 ha.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce nouveau bail de chasse pour un coût annuel de 1 (un) euro par hectare soit 244 € et qui prendra effet le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Il note que, dans ses charges, l'ACCA d'Offlanges procédera régulièrement à des opérations de nettoyages des layons de tir, lignes et Sommières.



Offlanges, le 13 juin 2019

### **CONVENTION MISE A DISPOSITION ABRI COMMUNAL**

Pour faire suite à la décision qui vient d'être prise concernant le bail de chasse, M. le maire propose la mise à disposition de l'ACCA d'Offlanges de l'abri communal situé sur le terrain de sport (parcelle ZE 40) dans les conditions suivantes : pendant la période de chasse comme affectataire principal et hors période l'utilisation se fera en coordination avec les besoins de la mairie.

Cette mise à disposition serait faite à titre gracieux et en contrepartie l'ACCA s'engage à entretenir les abords de l'abri communal et le périmètre de la parcelle ZE 40.

Le conseil accepte (5 pour et 3 abstentions) cette nouvelle convention qui prendra effet le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

### **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION SMS**

M. le maire présente aux conseillers la demande de subvention de l'association Sauvons le Massif de la Serre (SMS) qui sollicite une aide de 70 €.

Le conseil rejette par 4 voix contre, 2 abstentions et 2 voix pour cette demande de 70 €.

M. le maire propose d'attribuer le même montant qu'en 2018 soit 50 €.

Le conseil accepte par 4 voix pour, 3 abstentions et une voix contre cette proposition de subvention de 50 €.

### **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION LA CAROTTE**

M. le maire présente aux conseillers la demande de subvention de l'association La Carotte de Orchamps.

Le conseil décide par 4 voix contre, 2 abstentions et 2 voix pour de ne pas allouer de subvention à l'association La Carotte.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Un concert de Jean Kita aura lieu à l'église d'Offlanges le vendredi 14 juin à 20 heures 30.

L'ordre du jour est terminé, la séance est levée à 21h45.

